

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : Approbation du protocole d'accord transactionnel à intervenir entre la SAEM Treize Développement et la société Multitec concernant la Gendarmerie d'Orgon, le Collège Frédéric Mistral à Arles et la Faculté d'Odontologie à Marseille

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, pour les opérations de construction de la Gendarmerie d'Orgon, du Collège Frédéric Mistral à Arles et de la Faculté d'Odontologie à Marseille :

- d'approuver le protocole d'accord transactionnel joint au rapport à conclure avec la société Multitec,
- d'autoriser la SAEM Treize Développement, mandataire du Département des Bouches-du-Rhône, à signer cet accord.

M. REY ne prend pas part au vote.

A l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Annie Citton
Directeur
du Service des Séances de l'Assemblée